

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 12 mars 2019**

Etaient présents :

Marianne COJANNOT-LE BLANC	Directrice
Olivier KYBURZ	Directeur adjoint
Emmanuelle CAVA-JOLY	Responsable administrative
Mascia REATO	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Anne Peggy HELLEQUIN Rémi LABRUSSE	Fabrice BONDUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Véronique FOURAULT CAUET Monica HEINTZ Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE-CHAPRON Layla BOUDOUR Dalila KHELIFI	Margot DOS SANTOS Camille LE BOULCH Carla NADIN Seyba SIMA Mahamadou SISSOKO Hermes SYNODINOS
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE David BLANCHON Vincent DEMONT Philippe JOCKEY Laure MACHU Albert PIETTE Simon SARLIN Romain THOMAS	Eric BOEDA à Olivier KYBURZ Gilles FERRAGU à Sylvain DESTEPHEN Alexandre FLEURY à Carla NADIN Cécile LEBRETON à Camille LE BOULCH Dominique MEURS à Alice BRAUN Christel MULLER à Alice BRAUN Emile PRADIER à Camille LE BOULCH Franck RAKOTONORINA à Layla BOUDOUR Simona TERSIGNI à Olivier KYBURZ Xavier VIGNA à Sylvain DESTEPHEN

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 13h30.

I. Demande de motion

Marianne COJANNOT passe la parole à Camille LE BOULCH, nouvelle élue étudiante au conseil de l'UFR, qui présente une demande de motion :

« Nous demandons à avoir un point à l'ordre du jour concernant la liberté d'expression syndicale et associative au sein de notre université. Nous constatons depuis plusieurs semaines que les services de l'Université arrachent systématiquement des affiches propres aux syndicats ou collectifs militants de Nanterre. Des affiches pour la journée du 8 mars ont été arrachées par des vigiles, ce qui est

inacceptable pour une université qui se dit défendre l'égalité homme-femmes. Nous avons aussi eu des témoignages sur la difficulté pour certains de réserver des amphithéâtres pour des événements, notamment venant de l'association Quilombo qui traite le sujet du racisme d'État et du colonialisme.

De même nous sommes profondément révoltés et inquiets par la saisine en section disciplinaire de deux étudiants et militants de l'UNEF, Victor et Mickael, pour des faits entièrement liés à la mobilisation pour l'inscription des sans-facs et contre la hausse des frais d'inscription. Ces poursuites, initiées par la saisine du président M. Balaudé et motivées par les témoignages des membres de la présidence ou des responsables administratifs, visent clairement à punir l'engagement militant de nos camarades. Nous demandons l'abandon de ces poursuites, à ce jour plus de 2000 étudiants ont signé une pétition pour l'abandon des poursuites. Une lettre a été signée par plus de 95 enseignants de Nanterre et la FSU a produit un communiqué demandant l'abandon des poursuites. Des élus et personnalités (Eric Coquerel, Danielle Simonnet, Elsa Faucillon, Marie-George Buffet, Gérard Filoche) et des syndicats ont écrit directement à la présidence à ce sujet. Malgré cela, celle-ci refuse d'abandonner les poursuites.

Dans ce contexte de remise en question de nos libertés démocratiques de base, nous soumettons la motion suivante et nous proposons de l'aborder dans un point à l'ordre du jour.

Par ailleurs, nous joignons le communiqué de l'Université concernant la dispense d'assiduité pour la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars. Ainsi, nous soumettons au Conseil d'UFR la proposition qu'aucune absence ne soit comptabilisée pour cette journée, afin de permettre aux étudiants de se mobiliser sans être pénalisés. »

Marianne COJANNOT explique que pour ce qui est du projet de la journée des droits de la femme, plusieurs directeurs d'UFR ont été sollicités pour l'organisation d'un ensemble d'événements autour de cette journée. Comme il s'agissait d'un projet global sur le campus, la demande a été remontée à la présidence qui a répondu directement aux étudiants.

Marianne COJANNOT explique qu'en aucun cas les étudiants ne sont convoqués en section disciplinaire pour militantisme mais pour d'autres types de faits. Il y a une procédure pour établir et clarifier les choses. Il y a une instruction qui est une instruction contradictoire.

Une discussion s'ouvre. Fabrice BONDUX intervient en expliquant qu'il est inenvisageable qu'une instance élue comme le conseil d'UFR remette en cause, à travers une motion, une autre instance élue de l'université qui est la section disciplinaire.

Il ne paraît donc pas opportun que le conseil de l'UFR puisse voter sur un tel objet.

II. Election de la Direction de l'UFR SSA

Nous avons reçu deux candidatures : une pour la direction de l'UFR qui est celle de Franck COLLARD, professeur d'histoire du Moyen Âge et une pour la direction-adjointe, celle de Lionel RISCHMANN, professeur agrégé de sciences économiques au département d'AES. Ils ont rédigé une profession de foi commune qui a été envoyée aux membres du conseil.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Pour le poste de Directeur-trice, une seule candidature avait été déposée après appel à candidature publié il y a un mois : celle de **Franck COLLARD**, professeur d'histoire du Moyen Âge.

Conformément aux statuts de l'UFR SSA, une majorité des **membres en exercice** est requise au deux premiers tours, une majorité **relative** aux deux tours suivants.

Les membres en exercice sont au nombre de 32. La majorité requise aux deux premiers tours est donc de **17 voix**.

Les résultats des votes à bulletin secret ont été les suivants :

Un seul tour :

- Électeurs inscrits : 32
- Émargements : 28
- Enveloppes : 28
- Bulletins blancs : 6
- Exprimés : 22
- Franck COLLARD : 22

La majorité ayant été atteinte au premier tour, Monsieur Franck COLLARD a donc été élu au premier tour.

Pour le poste de Directeur-trice adjoint-e, une seule candidature avait été déposée après appel à candidature publié il y a un mois également: celle de **Lionel RISCHMANN**, PRCE de sciences économiques et sociales

Les statuts de l'UFR SSA prévoient les mêmes modalités d'élection que pour le Directeur.

Les résultats des votes à bulletin secret ont été les suivants :

Un seul tour :

- Électeurs inscrits : 32
- Émargements : 28
- Enveloppes : 28
- Bulletins blancs : 6
- Exprimés : 22
- Lionel RISCHMANN : 22

La majorité ayant été atteinte au premier tour, Monsieur Lionel RISCHMANN a donc été élu au premier tour.

III. Approbation des comptes rendus des CUFR des 10 novembre 2018,10, 15 janvier et 12 février 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes rendus des conseils pléniers de l'UFR SSA des 10 novembre 2018,10 et 15 janvier et 12 février 2019 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés moins 9 abstentions.

IV. Offre de formation partie haute

Le document sur la partie haute doit être remis au plus tard le vendredi 15 mars.

Le tableau récapitulatif EXCEL des différentes demandes de formation, licences, licences professionnelles et masters, est présenté aux membres du CUFR afin d'en vérifier les données erronées ou manquantes. (Voir fichier joint).

Un point particulier ressort de la discussion, qui concerne les projets de double licences avec l'UFR DSP. DSP veut en effet conditionner les créations des doubles licences à l'obtention d'un poste

administratif supplémentaire. Emmanuelle CAVA va formuler la même demande. Si cette demande de poste n'aboutit pas, il a été demandé à ce que la charge administrative soit partagée de manière équivalente.

Marianne COJANNOT approuve le soutien de l'UFR à ce diplôme à la condition que les charges administratives soient réparties équitablement.

Le tableau actuellement présenté est évolutif. Nous en sommes à une phase de première remontée qui va permettre de recenser toute l'arborescence de l'offre de formation au niveau de l'établissement. On va avoir une phase d'échange avec les équipes et nous allons recevoir les rapports de l'HCERES fin mars. Toutes les demandes remontées vont devoir être revues au vu des bilans de l'HCERES LMD3.

V. Point parcoursup

Il faut communiquer les noms des membres des commissions d'examen des vœux au plus tard le 18 mars.

Rappel du calendrier :

14 mars : date limite de dépôt des vœux dans parcoursup

3 avril : date de confirmation des vœux par les candidats

Le traitement des candidatures par les commissions d'examen des vœux se déroulera du 5 avril au 10 mai.

Il faut bien penser à constituer des commissions spécifiques pour les doubles licences qui ont été autonomisées.

VI. Projet de calendrier universitaire 2019-2020

C'est la dernière année de calendrier sous la vague LMD3, donc sous le régime des modalités de contrôle des connaissances 2018-2019.

Il faut garder du temps en fin d'année universitaire 2019-2020 pour pouvoir faire les conversions entre les anciennes maquettes et les nouvelles maquettes, ainsi que les transferts de crédits pour les étudiants en cours de cursus. Ce projet de calendrier permet donc de dégager du temps à la fin de l'année pour les jurys et la préparation de la rentrée 2020.

Il n'y a pas de semaine de révision tuteurée avant les examens de second semestre puisque les examens sont séparés des cours par une semaine de vacances.

VII. Rectificatif campagne emploi ATER

Lors du dernier CUFR, nous avons fait une erreur de calcul sur le nombre de postes d'ATER.

Nous étions à une dotation de 6,5 ETP qui a été augmentée d'1, issu de la négociation avec DSP, qui était un support d'ATER droit-AES en plus du support MCF. Il s'agit d'un support à part. Or on l'a compté dans le pot commun qui est donc de 5,5 postes et non de 6,5.

Il faut donc reprendre la répartition votée lors du précédent CUFR qui était la suivante :

3 supports en histoire

1 poste en histoire de l'art et archéologie

1 poste en sociologie

1 poste et demi en anthropologie

A la suite des discussions, on propose de faire passer l'histoire à 2,5 postes et l'anthropologie à 1 poste.

La nouvelle proposition des répartitions est donc la suivante :

2,5 postes au département d'histoire
1 poste au département de sociologie
1 poste en histoire de l'art et archéologie
1 poste en anthropologie

La répartition est approuvée à la majorité des membres présents et représentés moins 7 abstentions.

VIII. Habilitation des vacataires

Emmanuelle CAVA présente la nouvelle liste des vacataires à habiliter.

La liste des vacataires est votée à la majorité des membres présents et représentés moins 7 abstentions.

IX. Conventions

Emmanuelle CAVA présente trois conventions :

- Une convention de partenariat portée par M.BOEDA, dans le domaine de la préhistoire, avec une université d'Uruguay : Convention cadre de coopération avec le musée archéologique d'Uruguay consistant au développement des programmes d'échanges et de coopération dans le domaine de la préhistoire.
- Convention avec l'Université Ouverte des Humanités de Strasbourg (UOH) portée par le département d'histoire : dans le cadre du projet MIPNES, l'UOH subventionne l'Université Paris Nanterre à hauteur de 500 euros pour évaluer les ressources « Histoire » estampillées UOH pour en faciliter l'utilisation au sein du département d'histoire de l'université Paris Nanterre.
- Convention portée par le master d'urbanisme et aménagement : Convention mission locale de l'Essonne qui confie au master d'urbanisme une étude portant sur l'étude des caractéristiques de la jeunesse de son territoire dans une démarche prospective qui permet une recette de 6000 euros pour l'UFR.

Les conventions sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés moins 7 abstentions.

X. Questions diverses

a) Référent éthique

La vice-présidente en charge de la recherche, Madame AJI, a pour mission de mettre en place un comité de réflexion sur les questions éthiques et a demandé à chaque UFR de remonter des noms. Deux collègues de l'UFR vont participer à cette commission, Philippe JOCKEY et Albert PIETTE.

b) LMD4 :

Il va falloir réfléchir sur deux points apparus à l'issue de la présentation par le SUFOM la veille : le nombre d'ECTS pour les EC DE L3 et la façon de concevoir les EC complémentaires qui seraient à 3 ECTS. Ce point sera vu lors d'une réunion des responsables de formation la semaine prochaine. Il s'agit de se mettre d'accord sur des schémas généraux d'UE2 qui permettent notre complémentarité et nos mutualisations.

c) Professeurs invités

On attend 7 professeurs invités :

En 22^{ème} section :

Madame Dominic HARDY

Monsieur Eduardo de ANDRADE

Monsieur Yasushi NORO

En 21^{ème} section :

Madame Deniz SARI

En 23/24^{ème} section :

Madame Heid KASPAR

Monsieur Clément COLIN

En 19^{ème} section :

Monsieur Yepez ROUSSET

Fin du conseil à 16h00.